

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

N° W19-482926

Courrier C.A

Maladie Dentaire Optique Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9390 Société : LAN

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : MARCHOUJI SAO

Date de naissance : 31-01-1965

Adresse : GH 14, Imbly, Apt 12, DYAR EM ENZEH
LIKASSA - CASABLANCA

Tél. : 0611 89 20 93 Total des frais engagés : 600,00

Cadre réservé au Médecin

Dr. MOUSSAOUI Karima
Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux
237 Bd. Abou Chouaib Doukkali 1er Etage
Sidi Maârouf IV Casa. Tél.: 05 22 82 68 12

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23/11/2019

Nom et prénom du malade : MARCHOUJI INANE Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vierge de réfraction égale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclaire avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : Le : 10/12/19

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W19-482926

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

ACCUEIL
20 DEC 2019
MUPRAS

Docteur Moussaoui Karima

Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux



الدكتورة موساوي كريمة

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

جلالة بالليزر جراحة مسالك الدموع

العدسات اللاصقة - الليزر

راديو الشبكة - طب الحول

Cataracte (Phacoemulsification)

Chirurgie des Voies Lacrymales

Lentilles de Contact-Strabisme

Angiographie - Laser

Casablanca, le 31/11/2025 : الدار البيضاء، في:

Mr. Imane

lente pour l'ASTHMA:

OD: - 3, 25

OS: - 2, 25

Pratex yeux

Agexy fort 10g

OULFA OPTIC
Opticien Optométriste
50 Lot. Zoubir Rue 13 Oulfa
Code Postale 20202 - Casablanca
Tél: 05 22 93 51 60

Dr. MOUSSAOUI Karima
Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux
Sidi Maarouf IV Doukkali 1er Etage
Casablanca Tél. : 05 22 82 68 12

سيدي معروف الرابع (الزقة 15) الرقم 237 شارع ابو شعيب الدكالي الطابق الاول

237, Bd - Abou Chouaïb Doukkali - 1^{er} Etage Sidi Maarouf IV (Rue 15)

Casablanca - Tél. : 05.22 82.68.12 : الهاتف : الدار البيضاء -

IF : 45304040 - ICE : 00184490000013

OULFA OPTIC

MARCHOUDI IMANE

Facture N°112/11/2019

Date de Facture

29/11/2019

DESIGNATION

MONTANT TTC

OD : -3,25	150,00
OG : -2,25	150,00
Type de verre : ORG AR	
Monture 1 optique	100,00

Total	400,00
-------	--------

Montant (HT)	333,33
TVA (20%)	66,67

Total	400,00
--------------	---------------

Arrêtée la presente Note d'Honoraire à la somme de :
QUATRE CENT DIRHAMS

OULFA OPTIC
Opticien Optométriste
52, Lot. Zoubir Rue 13 Oulfa
Code Postale 20202 - Casablanca
Tél: 05 22 93 51 60

Mode de paiement: Espece